



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°11 :

AUTORISATION DE REVERSER LES
RECETTES D'UNE VENTE DE LIVRES AU
PROFIT DU TELETHON

Séance ordinaire du 8 Février 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Février 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 1

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Valérie BARLOIS – LEROUX (à Françoise COSSECQ), Mathilde FERCHAUD (à Gwénaél LAMARQUE), Maël FETOUH (à Jean-Georges MICOL), Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Jonathan VANDENHOVE (à Thomas BURGALIERES), Sarah DEHAIL (à Marie DA ROCHA)

Absent : Daniel BALLA

Secrétaire : Daphné GAUSSENS

**DOSSIER 11 : AUTORISATION DE REVERSER LES RECETTES D'UNE VENTE DE LIVRES
AU PROFIT DU TELETHON**

RAPPORTEUR : Emmanuelle ANGELINI

Afin de maintenir des collections fiables, adaptées et attractives, la médiathèque municipale du Bouscat doit procéder régulièrement à leur tri et à leur révision critique. Cette opération est destinée à mettre en valeur les collections disponibles et à offrir des ressources constamment actualisées.

Une délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2010 définit la politique de régulation des collections de la médiathèque municipale et définit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale. La délibération prévoit que les documents imprimés sortis des collections puissent être, selon le cas et les opportunités, proposés à la vente au prix unique de 1 € le volume et quel que soit le type de document.

Cette année, une nouvelle vente a été organisée à la Source le samedi 04 décembre 2021 à l'occasion du week-end du Téléthon. Il est proposé de reverser les recettes de cette vente au profit du Téléthon sous forme de subvention, soit 1 230 euros.

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2010,

CONSIDERANT que l'intérêt local le justifie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

Article 1 : Autorise Monsieur LE MAIRE à reverser les recettes de la vente d'ouvrages de la médiathèque municipale du 4 décembre 2021 au profit du Téléthon 2021,

Article 2 : Autorise Monsieur LE MAIRE à verser une subvention correspondante au montant des recettes de cette vente à l'Association AFM Téléthon, soit 1 230 €,

Article 3 : Dit que les dépenses seront inscrites au budget, au chapitre 65.

Fait et délibéré le 8 Février 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET